



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes doit remettre aux Maires des Communes membres un rapport d'activités avant le 30 septembre de chaque année.

Ce dernier doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Communauté peuvent être entendus.

Ce rapport fait état de l'activité de la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde pour l'année 2018.

SOMMAIRE

I – L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

A - Sa composition

B - Son fonctionnement

II – ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A – Les compétences obligatoires

- 1/ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- 2/ Actions de développement économique
- 3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage
- 4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

B – Les compétences optionnelles

- 1/ Protection et mise en valeur de l'environnement
- 2/ Politique du logement et du cadre de vie
- 3/ Création, aménagement et entretien de la voirie
- 4/ Action sociale d'intérêt communautaire

C – La compétence supplémentaire : transport

III – FINANCES

A – Les comptes administratifs

B – La fiscalité

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS

A – Les effectifs au 31 décembre 2018

B – Les frais de personnel

C- Les mises à disposition par les communes membres

I - L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

A) SA COMPOSITION

La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les Communes de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Ilac.

Il est administré par un Conseil Communautaire, composé de 25 membres (6 représentants de la Commune de Canéjan, 7 représentants de Saint Jean d'Ilac et 12 de la Commune de Cestas).

Suite à la démission de Jacques FERGEAU le 28 janvier 2018, le Conseil Communautaire a procédé à l'installation de Dominique BEYRAND conformément aux articles L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et 273-10 du Code Electoral.

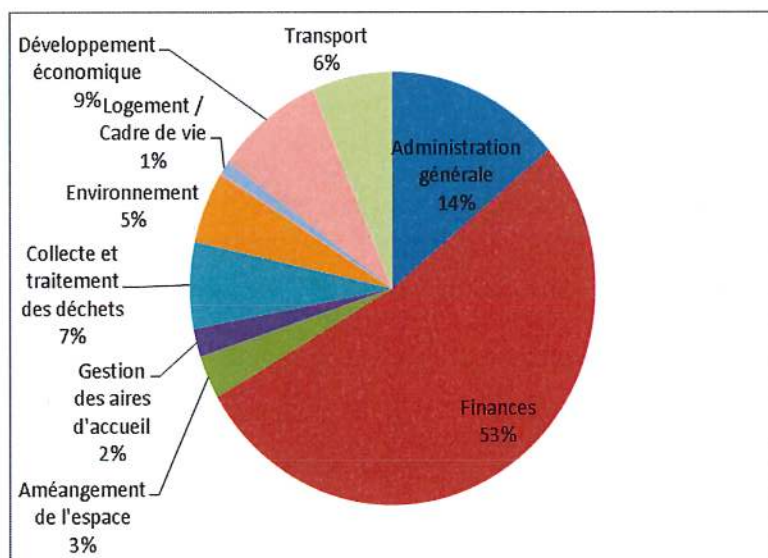
Outre le Président, 5 vice-présidents composent le bureau. Le bureau se réunit préalablement à chaque réunion du Conseil Communautaire.

B) SON FONCTIONNEMENT

Le Conseil Communautaire s'est réuni 5 fois les :

- 28 mars 2018 - 11 avril 2018 - 26 juin 2018 - 18 septembre 2018 - 12 décembre 2018.

Au cours de ces réunions, les Conseillers Communautaires ont été amenés à se prononcer sur 104 dossiers.



II – LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

A) LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1/ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

a – Suivi du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise

La Communauté de Communes est membre du SYSDAU, le Syndicat mixte créé en 1996, chargé de la mise en œuvre et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise. Il regroupe Bordeaux Métropole, le Département et 7 Communauté de Communes.

Approuvé le 13 février 2014, le SCOT s'applique aux 94 communes de son territoire. Il s'agit d'un outil de planification qui coordonne les différentes politiques publiques composant la vie du territoire : habitat, déplacements, développement commercial, environnement.

La Communauté de Communes est représentée par trois élus qui participent activement aux travaux menés par le Syndicat Mixte. La participation communautaire pour 2018 s'est élevée à 29 126 €.

Ainsi, ils ont participé aux rencontres organisées autour des questions de mobilité à l'échelle de l'aire métropolitaine. Un cabinet d'étude missionné par le SYSDAU réalise une mission d'évaluation des scénarios de gouvernance transport/mobilité sur son territoire. Dans la continuité, la Communauté de Communes a sollicité la réalisation d'une étude complémentaire propre à son territoire intégrant la prise en compte de la desserte des principales zones d'activités du territoire et les développements de l'intermodalité en examinant l'ensemble des scénarii possibles.

b - Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT et en continuité avec la loi Grenelle II, une mission air-énergie-climat a été mise en place au sein du SYSDAU pour définir, à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise, une stratégie globale pouvant bénéficier à l'ensemble des acteurs. La Communauté de Communes a souhaité s'associer à la démarche engagée par la SYSDAU et lui a confié l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

Deux élus référents ont été désignés pour participer au comité de pilotage.

Une mission de diagnostic de qualité de l'air a été confiée à l'ATMO. Un diagnostic excluant l'impact de la production de CO2 de l'autoroute A63 (pour lequel la CDC n'a aucune possibilité d'action) a été sollicité.

Dans le cadre du Pacte Etat-Métropole, dans son volet contrat de coopération métropolitaine, le SYSDAU a missionné le CRPF (Centre Régional de la Protection Forestière) pour une étude prospective de valorisation des espaces forestiers sur les communautés de communes de Montesquieu et Jalle-Eau Bourde.

Son objectif est de :

- déterminer les moyens d'améliorer les plantations forestières actuelles pour augmenter la production de bois. La demande croissante pour différents usages, le bois énergie mais aussi pour le bois de construction nécessite d'optimiser cette ressource locale
- évaluer le potentiel de séquestration carbone engendré par la mise en place de nouveaux itinéraires forestiers

c – Aménagement numérique

La Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte Gironde Numérique dont la mission est de raccorder 100% du territoire en fibre optique dans un délai de 6 ans.

Par délibération en date du 25 janvier 2018, le Syndicat Mixte a attribué une délégation de service public sur une durée de 25 ans pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit (THD) à l'opérateur Orange.

Le plan de déploiement prévoit le raccordement de 13 008 prises FttH sur le territoire communautaire. Pour la mise en œuvre de ce projet, la participation communautaire à cet investissement s'élève à 668 070 € avec un décaissement sur 18 ans. L'annuité est fixée à 37 115 €.

Les premiers travaux ont commencé début 2019 sur le territoire communautaire, les premiers foyers ont été raccordés durant l'été.

La Communauté de Communes a également adhéré aux services numériques proposés par le syndicat mixte pour un montant de 10 250 €.

d – Le Rucher Citoyen

Dans le cadre de la mise en place d'un rucher partagé, une convention a été passée avec l'Association le Rucher Citoyen de Canéjan pour la mise à disposition d'un terrain de tennis et d'un vestiaire situé au Courneau.

2/ Les actions de développement économique

Le développement économique constitue un axe majeur des politiques communautaires.

L'action volontariste menée en lien avec les communes a d'ores et déjà permis l'accueil de nombreuses entreprises, artisanales sur le secteur de la Briqueterie, industrielles et technologiques sur le Courneau et logistiques sur la zone de Pot au Pin. Forte de son expérience avec la création de plusieurs milliers d'emploi, la Communauté de Communes a souhaité développer son action sur le territoire de Saint Jean d'Illac.

Le développement économique du territoire s'accompagne de la mise en place et la structuration de l'animation du territoire autour des entreprises et des demandeurs d'emploi

a - Financement des Pépinières d'Entreprises

La Communauté de Communes soutient financièrement les structures d'accompagnements des créateurs d'entreprises.

Le montant des participations communautaires pour 2018 s'est élevé à :

- 45 000 € pour l'association Bordeaux Productic
- 5 000 € pour l'association Bordeaux Technowest.

b – Animation économique

L'association Bordeaux Productic a géré la pépinière d'entreprises construite par la Commune de Cestas en 1989, avec pour principaux objectifs l'hébergement et l'accompagnement de jeunes entreprises en menant des actions de formation, de rencontre inter/entreprises, d'ateliers de partage d'expériences, de conférence débat autour de la création et du développement des entreprises.

Consécutivement au départ à la retraite de l'animatrice et à l'engagement de la procédure de dissolution de l'association Bordeaux Productic, la Communauté de Communes s'est positionnée pour assurer la gestion de cette structure afin d'offrir des solutions concrètes et d'accompagner les porteurs de projets et les jeunes entreprises du territoire.

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'examiner les demandes d'entrée en pépinière. Un animateur de développement économique est en cours de recrutement. Son arrivée est prévue à l'automne 2019.

c - Soutien aux Clubs des Entreprises

L'animation économique du territoire est également assurée par les entreprises du territoire regroupées dans deux clubs, sur Cestas/Canéjan et sur Saint Jean d'Illac. Ils ont menés plusieurs actions au cours de l'année 2018 afin de faire connaître les entreprises du territoire mais également pour développer l'emploi local. Ces actions bénéficient du soutien financier de la Communauté de Communes.

d – Accueil de nouvelles entreprises sur le territoire

En lien étroit avec chacune des communes, la Communauté de Communes intensifie sa politique d'aménagement des zones d'activités.

Parc d'activités du Courneau I

La commercialisation de l'ensemble des terrains de la zone d'activités du Courneau 1 est maintenant achevée.

Acquise par la Communauté de Communes dans le cadre d'une opération revitalisation de la zone de Solectron, l'aménagement réalisé a permis l'installation de 26 entreprises sur une superficie d'environ 18 hectares.

Conformément à la charte signée entre les communes de l'EPCI, les marges financières reviendront in fine à la commune d'implantation.

Parc d'activités du Courneau II

Forts de nombreuses demandes d'entreprises, la Communauté de Communes avait engagé l'aménagement du Parc d'Activités du Courneau 2. Un permis d'aménager comportant 6 lots a été obtenu en mars 2018. Une procédure de marché public pour la réalisation des travaux a été engagée afin de permettre une réalisation rapide des premiers aménagements.

Mais, la Communauté de Communes a dû faire face à une arrivée massive de populations d'origine roumaines qui se sont implantés illégalement sur l'emprise de la zone d'activités. Une procédure d'expulsion a été engagée immédiatement devant le Tribunal de Grande Instance dans le cadre d'une

procédure de référé. Même si le juge a fait droit à cette demande d'expulsion, il l'a assortie d'un délai de 6 mois, à charge pour les services de l'Etat d'engager la procédure de prévention des expulsions prévue par la réglementation.

Malgré plusieurs procédures juridiques et les demandes répétées auprès des services de l'Etat, la procédure d'expulsion n'a pu aboutir qu'au mois de mai 2019. Outre que cette occupation illicite a retardé les projets de développement des entreprises concernées, elle a également coûté plus de 206 000 € à la Communauté de Communes.

Toutefois, les travaux ont pu reprendre le plus rapidement possible. Leur avancée rapide devrait permettre aux entreprises de commencer leurs travaux avant la fin de l'année 2019.

Zone d'activités de Jarry IV

La commercialisation de la zone d'activités de Jarry IV est maintenant achevée.

Zone d'activités de la Briqueterie

Les discussions en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de cette zone d'activités sont toujours en cours.

Zone d'activités de Pot au Pin

Depuis de très nombreuses années, la Communauté de Communes a développé, en plusieurs tranches, une plateforme logistique à Pot au Pin. Tous ces terrains sont à ce jour commercialisés et de nombreuses entreprises y ont installé leur plateforme logistique.

Les consorts LETIERCE, propriétaires d'un terrain d'environ 52 ha contiguë à la zone ont souhaité vendre leur terrains au prix de 22€/m², un compromis de vente a été signé. La viabilisation de ces terrains est quasi réalisée puisque l'ensemble des réseaux mis en place par la Communauté de Communes pour la zone logistique arrivent en limite de propriété. La commune de Cestas a délibéré pour la mise en place d'une procédure afin d'inscrire au PLU ces terrains (qui figurent sur le SCOT de l'Aire Urbaine de Bordeaux en Zone d'Activités logistiques) dans le zonage correspondant. Une étude environnementale a été réalisée à l'initiative des propriétaires actuels, et a été transmise à la Commune dans le cadre de la procédure permettant la mise en compatibilité du PLU.

Zone d'activités de Saint Jean d'Illac/Pierroton

Conformément aux engagements inscrits dans le débat d'orientations budgétaires, la Communauté de Communes a procédé à l'acquisition, par voie de préemption, d'un terrain appartenant à l'entreprise MONDI. Cette préemption répondait à un double motif, à la fois de maintenir les emplois créés sur la zone après le départ de MONDI et développer l'activité économique.

La procédure juridictionnelle en cours a retardé la mise en œuvre du projet, ne permettant la signature que de conventions d'occupation à titre précaire avec les entreprises présentes sur le site.

Zone d'activités Illaguet Nord de Saint Jean d'Illac

Conforme à ses orientations, la Communauté de Communes a procédé à l'acquisition de terrains d'une superficie de 52 937 m² au prix de 34 € HT /m² afin d'aménager une zone d'activités sur le territoire de la Commune de Saint Jean d'Illac.

Les pré-études d'aménagement sont actuellement en cours.

3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage

La Communauté de Communes accueille deux aires, répondant aux besoins du territoire, identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage :

- * Cestas - Canéjan pour l'aire de Cestas
- * Saint Jean d'Illac - Martignas pour l'aire de Saint Jean d'Illac.

a – L'accompagnement social

L'Association Départementale des Amis des Voyageurs (ADAV33) intervient sur les deux aires d'accueil, à la fois dans le cadre d'un suivi social mais également pour favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté de familles accueillies. Les échanges sont réguliers avec les services de la Communauté de Communes.

Un soutien financier de 2 500 € leur a été versé en 2018.

b – Bilan de la gestion des aires d'accueil

Un marché de prestations de service pour la gestion conjointe des aires d'accueils communautaires de Cestas et de Saint Jean d'Illac a été signé au 1^{er} janvier 2018 avec la société VAGO.

Dans le cadre de son marché, le prestataire assure une présence quotidienne sur chacune des aires.

Le travail du prestataire s'effectue en lien étroit avec les services communautaires permettant une réaction rapide pour faire face à chaque situation.

L'aire de Saint Jean d'Illac a été fermée du 1^{er} juin au 30 août suite à des dégradations nécessitant l'intervention de techniciens sur le site

L'aire de Cestas a été fermée du 16 juillet au 25 septembre suite à des problèmes liés à la télégestion des fluides.

L'ensemble de ces problèmes a nécessité l'ajustement des règlements intérieurs des aires d'accueil.

Aire d'accueil des gens du voyage de Cestas

29 familles ont été accueillies.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges de gestion courante	448,63 €	Autofinancement	64 196,30 €
Fourniture petits équipements	2 769,20 €	Recettes des usagers	19 238,85 €
Eau et assainissement	14 559,93 €	Subvention de la CAF	38 276,81 €
Energie et électricité	21 941,84 €	Subvention du Département	15 000,00 €
Entretien et réparations des bâtiments	288,00 €	Autres produits exceptionnels	1 818,83 €
Frais de télécommunications	846,34 €		
Prestations et maintenance	87 377,02 €		
Autres services extérieurs	699,42 €		
Remboursement personnel extérieur	7 600,93 €		
Assurance	1 143,15 €		
Autres charges exceptionnelles	316,33 €		
Annonces et insertion	540,00 €		
TOTAL DEPENSES.....	138 530,79 €	TOTAL RECETTES.....	138 530,79 €

Les tarifs appliqués aux usagers sont :

- droit de place journalier : 2,50 €
- mètre cube d'eau consommé : 1,80 €
- Kilowatt consommé : 0,15 €

Aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac

43 familles ont été accueillies.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges de gestion courante	819,35 €	Autofinancement	16 305,92 €
Fournitures petits équipements	6 803,57 €	Participation de la Métropole	16 305,92 €
Eau et assainissement	4 295,47 €	Recettes des usagers	15 195,89 €
Electricité et énergie	16 404,38 €	Subvention de la CAF	29 109,44 €
Frais de télécommunications	716,64 €	Subvention du Département	12 000,00 €
Autres services extérieurs	2 759,14 €	Autres produits exceptionnels	3 883,38 €
Prestations et maintenance	44 692,62 €		
Remboursement personnel extérieur	9 953,04 €		
Assurance	4 493,14 €		
Autres charges exceptionnelles	1 863,20 €		
TOTAL DEPENSES.....	92 800,55 €	TOTAL RECETTES.....	92 800,55 €

Les tarifs appliqués aux usagers, sont :

- droit de place journalier : 2,30 €
- mètre cube d'eau consommé : 2,58 €
- Kilowatt consommé : 0,1174 €.

Deux familles sont parties en 2015 sans régler les dettes nécessitant une admission en non-valeur en 2018 des produits irrécouvrables pour un montant de 857,38 €.

4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

a – Conteneurisation du territoire

Un accord cadre à bons de commandes concernant l'achat de bacs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et au tri sélectif a été passé avec la société QUADRIA.

b – Marché de collecte des déchets ménagers et collecte sélective sur le territoire communautaire

Un marché de prestations de service pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs, y compris le verre a été passé avec VEOLIA.

La passation de ce marché et de l'accord cadre passé avec Quadria, va permettre de procéder à la distribution de conteneurs de collecte sur les communes de Canéjan et Cestas.

c – Marché de traitement des déchets ménagers

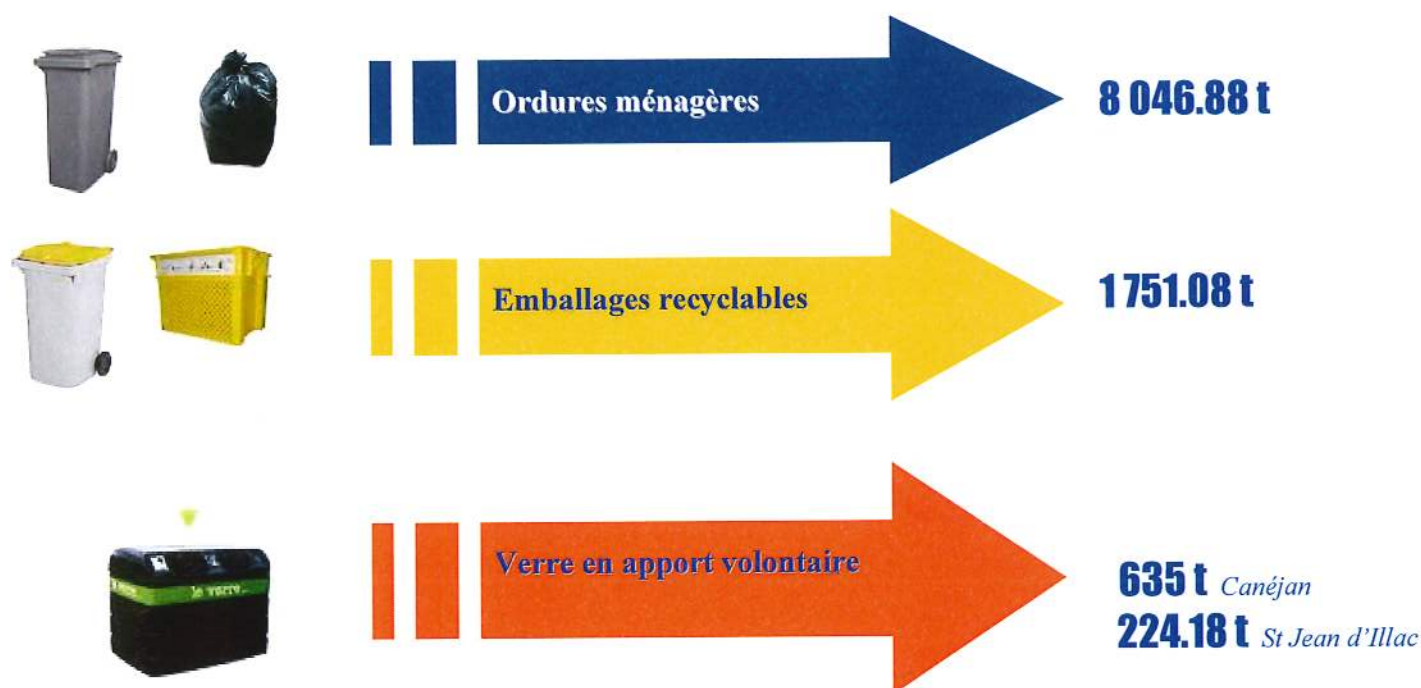
Un marché de prestations de service a été passé avec VEOLIA pour la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif et du verre.

Pour les Communes de Cestas et Canéjan, les déchets sont traités sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de LAPOUYADE.

Pour la Commune de Saint Jean d'Ilac, les déchets sont traités sur l'installation de stockage de PENA.

d – Rapports annuels

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 un rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets ménagers a été présenté pour 2018.



118 conteneurs pour les ordures ménagères et 83 conteneurs pour le tri sélectif ont été distribués sur Saint Jean d'Illac.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, un exemplaire de ces rapports est joint au présent rapport d'activités.

e – Exploitation des déchetteries communautaires

La Communauté de Communes exploite deux déchetteries sur son territoire gérées dans le cadre d'un marché de prestations de service par :

- VEOLIA pour le site situé sur la Commune de Canéjan,
- PENA pour le site situé sur la Commune de Saint Jean d'Illac.

D'une manière générale, le fonctionnement des deux déchetteries est impacté par les vols quasi quotidiens qui engendrent de nombreuses dégradations des sites.

Ces dégradations se sont accentuées sur Canéjan au printemps 2018 nécessitant l'intervention d'une société de gardiennage pendant la période allant d'août 2018 à mai 2019.

Des contrats ont été signés avec des repreneurs pour les déchets recyclables sur la période 2018 à 2022.

Dans le cadre de l'exécution de son marché, l'entreprise VEOLIA a proposé la mise en place d'un site internet de recyclage d'objets entre particuliers afin de limiter les apports d'objets pouvant être réutilisés à la déchetterie. Les études pour le déploiement sont actuellement en cours.

Déchetterie de Canéjan :



Déchetterie de Saint Jean d'Illac :

Une procédure de marché public négocié a été engagée concernant l'exploitation de la déchetterie suite à une précédente procédure déclarée infructueuse. La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour le choix de l'attributaire le 11 avril 2018 et a proposé de retenir l'offre présentée par la Société PENA sise à Saint Jean d'Illac. Un marché de prestation concernant l'exploitation de la déchetterie a été passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par période d'un an, par tacite reconduction.



f - Compostage individuel

La Communauté de Communes a poursuivi son opération de mise à disposition de composteurs individuels. Le montant de la participation par foyer est maintenu à 11 €.

31 foyers sur Saint Jean d'Illac et 101 sur Cestas et Canéjan ont été équipés de composteurs individuels.

g - Bilan financier

Dépenses

Prestations	CANEJAN	CESTAS	SAINT JEAN D'ILLAC	TOTAL
VEOLIA - Collecte des déchets ménagers	224 775,42 €	723 219,36 €	376 997,94 €	1 324 992,72 €
SOVAL & PENA - Traitement	146 020,99 €	376 106,18 €	292 485,94 €	814 613,11 €
SOUS TOTAL DECHETS MENAGER	370 796,41 €	1 099 325,54 €	669 483,88 €	2 139 605,83 €
VEOLIA - Collecte sélective	172 040,07 €	633 739,11 €	304 176,63 €	1 109 955,81 €
Déchetterie	836 945,27 €		536 756,11 €	1 373 701,38 €
Gardiennage déchetterie	26 484,67 €			26 484,67 €
VEOLIA - Collecte des bornes à verre	1 588,09 €	/	24 908,27 €	26 496,36 €
QUADRIA - Fourniture & maintenance conteneurs	/		5 794,00 €	5 794,00 €
QUADRIA - Acquisition de composteurs	3 854,64 €		875,76 €	4 730,40 €
QUADRIA - Acquisition caissettes & bacs tri	19 011,26 €			19 011,26 €
SOUS TOTAL				2 566 173,88 €
TOTAL GENERAL				4 705 779,71 €

Recettes

Outre la TEOM, les recettes se composent essentiellement :

- ✓ des soutiens à la reprise et à la valorisation des matériaux dans le cadre de la collecte sélective et de la déchetterie,
- ✓ du produit de la redevance spéciale sur le territoire de la Commune de Saint Jean d'Illac.

Il a été passé un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec CITEO au titre de la filière papiers graphiques jusqu'en 2022.

Les soutiens se sont élevés à :

- 281 733,94 € pour Citéo
- 115 097,76 € pour la valorisation des matériaux
- 32 332,16 € pour la redevance spéciale

B) LES COMPETENCES OPTIONNELLES

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement

a) Entretien et mise en valeur des bords de l'Eau Bourde

Comme les années précédentes, deux agents de la Communauté de Communes ont assuré l'entretien des espaces boisés, fossés et accotements. Les agents des Communes de Canéjan et Cestas ont également été mis à disposition de la Communauté de Communes pour la réalisation de ces missions.

Dans le cadre de l'aménagement des bords de l'Eau Bourde, un terrain d'une superficie de 29 640 m² a été acquis auprès de Monsieur MOULINET pour un montant de 36 000 €.

b) Jalle de Blanquefort à Saint Jean d'Illac

Le Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG) créé le 22 octobre 1976 et composé des Communes de Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, le Bouscat, le Haillan, Mérignac, Saint Aubin du Médoc, Saint Médard en Jalles, le Taillan, Martignas sur Jalle, Saint Jean d'Illac et Salaunes, avait jusqu'à sa dissolution pour mission :

- ✓ d'assurer le bon écoulement des eaux de la Jalle de Blanquefort et ses affluents,
- ✓ d'assurer la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques de protection et de vidange (digues, écluses, etc...),
- ✓ d'étudier les actions nécessaires à la conservation qualitative et quantitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine aquatique.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit, parmi les compétences obligatoires devant être exercées par les métropoles, la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Cette nouvelle compétence donne la faculté à la Métropole d'intervenir au lieu et place des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages pour tout motif d'intérêt général, après la conclusion de conventions de gestion ou d'une déclaration d'intérêt général.

Cela concerne principalement :

- ✓ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- ✓ l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac, plan d'eau y compris les accès,
- ✓ la défense contre les inondations et contre la mer,
- ✓ la protection et la restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a repoussé au 1^{er} janvier 2018 la date butoir d'exercice de la compétence GEMAPI en laissant aux collectivités et établissements bénéficiaires la possibilité d'anticiper cette échéance.

Par délibération n° 2015/767 en date du 27 novembre 2015, Bordeaux Métropole a décidé de prendre par anticipation, au 1^{er} janvier 2016, la compétence GEMAPI.

Un arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015 est venu confirmer cette extension de compétence au 1^{er} janvier 2016, dans les conditions définies dans la délibération susmentionnée.

Cette prise de compétence par la Métropole a été l'occasion d'une réflexion quant à une rationalisation de son exercice. Cette rationalisation a notamment conduit à acter une dissolution du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG) au cours de l'année 2016.

Une convention a donc été signée entre la Métropole et les Communes membres du SIJALAG afin que la logique de bassin versant soit conservée et que ce soit le même maître d'ouvrage qui intervienne sur la totalité du bassin versant.

La Commune de Saint Jean d'Illac a signé cette convention avec la Métropole en date du 29 août 2016.

Par délibération n° 7/9 du 8 décembre 2017, il a été passé un acte du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux Communautés de Communes aussi un avenant de transfert à cette convention avec Bordeaux Métropole a été passé afin d'acter la substitution de la Communauté de Communes à la Commune de Saint Jean d'Illac.

La Communauté de Communes assurera ainsi :

- le contrôle du bon état des réseaux, des fossés et crastes assurant le bon écoulement pluvial dans l'ensemble de la Commune
- la surveillance du plan d'eau de l'ancienne carrière FABRIMACO pouvant présenter des risques
- la mise en valeur environnementale de la Jalle à Saint Jean d'Illac

2/ Politique du logement et du cadre de vie

Une charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires a été signée avec l'Etat.

L'action de la Communauté de Communes s'inscrit principalement dans l'accompagnement financier au développement de l'offre locative sociale sur son territoire par le biais d'une participation aux surcoûts fonciers.

a - Participation aux surcoûts fonciers

Dans le cadre de l'accompagnement des Communes à la réalisation de logements locatifs sociaux, la Communauté de Communes a maintenu sa participation aux surcoûts fonciers des opérations locatives sociales sur le territoire. Son montant est fixé à 1 000 € par logement.

Le montant attribué en 2018 s'est élevé à :

- 24 000 € pour la Résidence Jean Moulin (Toit Girondin) – Commune de Cestas
- 20 000 € pour le Hameau de Peyres (Mesolia) – Commune de Cestas

b - Programme Local de l'Habitat

La procédure d'élaboration du PLH s'est poursuivie en tenant compte de l'évolution de la législation. En complément du PLH, chaque EPCI est tenu d'élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Le plan de gestion partagée définit principalement les orientations destinées à :

- Assurer une gestion partagée des demandes de logement social
- Satisfaire le droit à l'information du demandeur
- Mettre en place un service d'information et d'accueil du demandeur.

Dans ce cadre, une demande de financement a été déposée auprès du Conseil Départemental. Un accord vient d'être obtenu à hauteur de 9 306 €.

Le cahier des charges de la consultation d'un bureau d'étude est en cours de finalisation.

c - Logements locatifs sociaux sur la commune de Canéjan

La Communauté de Communes est propriétaire de deux logements locatifs sociaux sur la Commune de Canéjan. Les recettes liées à cette location se sont élevées à 11 012,76 €.

3/ Création, aménagement et entretien de la voirie

a -- Voirie communautaire

Des travaux d'entretien des voiries communautaires ont été réalisés. Comme chaque année, les travaux de réfection d'une tranche du chemin de Camparian ont été engagés.

b -- Pistes cyclables

L'action exceptionnelle d'aménagement des pistes cyclables communautaires permettant de développer les déplacements doux est poursuivie.

L'étude pour boucler le réseau de pistes cyclables de Canéjan et Cestas entre le Courneau à Canéjan et Fourc (CD214) est en cours.

La dernière tranche de la piste longeant la RD1010 depuis Gradignan-Beausoleil par La House, Réjouit jusqu'au Bois du Chevreuil devrait être achevée en 2020.

4/ Action sociale d'intérêt communautaire

a -- Renforcement des politiques de l'emploi

A côté de son soutien financier des structures d'insertion professionnelle, la Communauté de Communes a souhaité renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire.

- L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi du territoire, en complément des dispositifs déjà existants.

Une chargée de mission « emploi » est déjà en poste sur la Commune de Saint Jean d'Illac.

Sur les Communes de Canéjan et Cestas, cet accompagnement repose sur :

- la création d'un poste à temps plein pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- la mutualisation des moyens avec la Commune de Canéjan avec la mise à disposition, à hauteur de 25%, d'un agent chargée de la coordination et d'un agent chargé du secrétariat.

L'ensemble de ces dispositifs est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019. Les locaux sont situés à la Pépinière d'entreprises à Cestas. Des permanences sont également prévues sur la Commune de Canéjan. Le développement de ce poste s'inscrit dans la nécessaire synergie avec l'agent recruté pour assurer les relations avec les entreprises du territoire.

- Les PLIES

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont des outils destinés à favoriser le retour à l'emploi durable ou à l'accès à une formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion professionnelle, en mobilisant les partenaires et les entreprises.

Le PLIE des Sources

Le montant de notre participation financière au fonctionnement de la structure s'est élevé à 33 471 € auquel s'ajoutent les redevances annuelles d'un montant de 5 221,44 € pour les locaux mis à disposition sur la Commune de Cestas et 12 030,10 € pour les locaux du siège du PLIE à Canéjan

Une avance de trésorerie a également été versée pour permettre le recrutement d'une référence emploi/insertion, ce poste étant assuré directement par le PLIE à partir de 2019.

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes a bénéficié d'un financement du FSE d'un montant de 52 092,41 € pour un coût total éligible de 57 892,41 €.

Le PLIE a suivi :

- 96 personnes ont été suivies (37 sur Canéjan et 59 sur Cestas)
- 30 personnes sont entrées dans le dispositif (16 sur Canéjan et 14 sur Cestas)
- 45 personnes sont sorties du dispositif (15 sur Canéjan et 30 sur Cestas).

En 2018, le taux de reclassement des participants du PLIE s'est élevé à 67%.

Le PLIE Technowest

La participation communautaire 2018 s'est élevée à 8 870 €.

- Les Missions locales

La Communauté de Communes est également membre de la Mission Locale des Graves et a participé financièrement à la Mission Locale Technowest.

La Mission Locale des Graves

Notre participation 2018 s'est élevée à 3 600 € au titre du Point Ecoute Jeunes et à 32 546 € au titre du fonctionnement.

Le montant de la redevance annuelle pour le loyer s'est élevé à 13 970,88 €.

La Mission Locale Technowest

Notre participation 2018 s'est élevée à 8 918 € pour le fonctionnement de la Mission Locale de Technowest et à 1 047 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

- L'IREP de Gradignan

Le dispositif « Accès aux compétences clés » est destiné aux demandeurs d'emploi de tout âge, sans emploi ou travaillant moins de 78 h par mois et possédant un niveau de qualification n'excédant pas le niveau IV. Ce programme de formation offre la possibilité de se remettre à niveau afin d'accéder à un emploi ou à une formation qualifiante.

Pour l'année 2018, l'IREP a accompagné 17 stagiaires du territoire dont 11 bénéficient d'un suivi spécifique (travailleur handicapé, RSA, etc.). Les principales formations concernent des remises à niveau avant entrée en formation ou des cours de français langue étrangère.

La participation communautaire s'est élevée à 7 587 €.

- L'accorderie de Canéjan et Pays des Cernes

L'Accorderie a pour mission de favoriser les solidarités de proximité et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à la mise en place et l'animation d'un système d'échange de services basé sur une monnaie « temps » (1h = 1h) et accessible à tous.

Ce système d'échange permet de créer un large réseau de solidarités et de coopération entre tous les citoyens en tissant durablement des liens entre les habitants sur leur territoire de vie, en favorisant la rencontre et la mixité sociale entre des personnes d'âges, de situation sociale, de nationalité et de sexes différents et en appuyant le développement du pouvoir d'agir de l'ensemble des individus.

Ses objectifs sont les suivants :

- Combattre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'isolement
- Renforcer les solidarités dans la communauté locale
- Favoriser la mixité sociale et les liens intergénérationnels
- Promouvoir le développement du pouvoir d'agir des habitants du territoire

La Communauté de Communes poursuit son accompagnement financier à hauteur de 5 000 €.

B) LA COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE : TRANSPORT

En matière de transport, la Communauté de Communes a assuré :

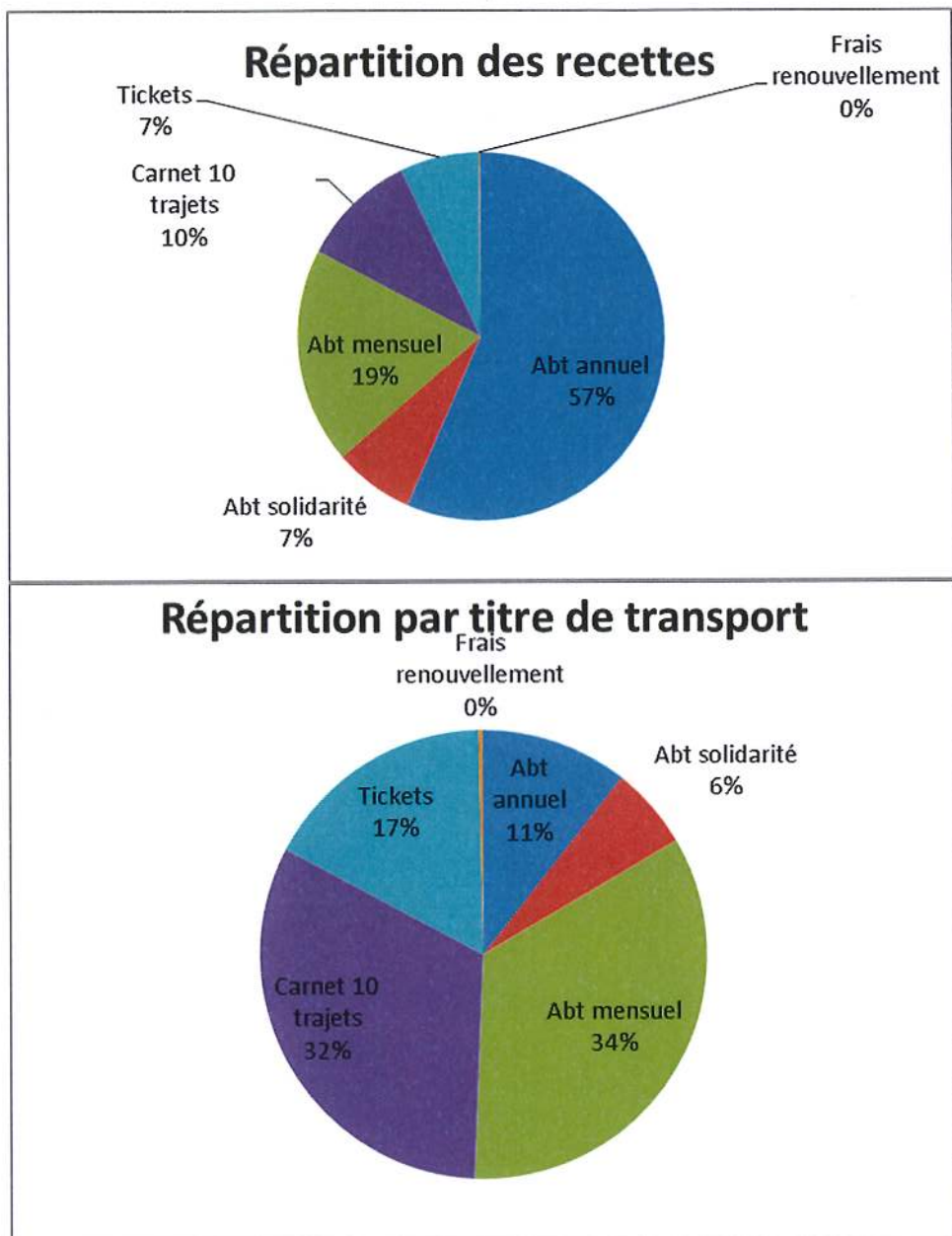
- un service de transport scolaire,
- un service de transport public.

a) L'exploitation en régie de lignes de transport scolaire pour la Commune de Canéjan

42 enfants Canéjanais ont fréquenté la ligne du Lycée des Graves. La cotisation annuelle par usager s'est élevée à 136 €.

b) Transport de proximité Prox'bus

Les recettes liées à la vente des cartes pour Prox'bus se sont élevées 18 245 €.



Le règlement intérieur a été modifié en date du 12 décembre 2018.

Compte tenu des demandes, une ligne de transport spécifique a été mise en place sur le territoire de la commune de Saint Jean d'Ilac permettant d'assurer une liaison avec les bus TBM sur la Commune de Martignas. De la même manière, la liaison avec l'arrêt du tram à Haut Lévêque a été pérennisée.

Les élus de la Communauté de Communes participent à l'ensemble des discussions menées par le SYSDAU sur les questions de mobilités et notamment sur les thématiques de la desserte des zones d'activités du territoire.

La CDC suit de près la confortation des lignes Transgironde desservant le territoire avec la Région Nouvelle Aquitaine : ligne 602...

c) Régie des Transports Jalle – Eau Bourde (RTJEB) : mise en place d'un service commun

Dans le cadre de sa compétence en matière d'exploitation d'un service de transport, la Communauté de Communes a formellement adopté les statuts de la Régie des Transports Jalle-Eau Bourde (RTJEB). Ces

statuts prévoient la mise en place d'un conseil d'exploitation chargé d'assurer le suivi courant du fonctionnement de ce service.

Dans le contexte de réforme territoriale avec le transfert de la compétence transport et mobilité aux nouvelles régions, de discussions sur le projet de loi sur les mobilités, la Communauté de Communes et la Commune de Cestas se sont rapprochés afin de mettre en place un service mutualisé de transport. Ce service repose sur la mise en commun de l'ensemble des moyens humains et matériels.

Il a également permis le développement des services apportés à chacune des collectivités du territoire en proposant une nouvelle offre de transport aux écoles et structures périscolaires.

Le montant des prestations assurées par la Communauté de Communes s'est élevé à

- 20 685,60 € pour la Commune de Canéjan
- 46 664,70 € pour la Commune de Saint Jean d'Illac

D) LES OUTILS DE LA MUTUALISATION

a) Les services communs

Lors de sa séance du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le rapport relatifs aux mutualisations de services 2014/2020.

Ce rapport prévoit la possibilité de mettre en œuvre des services communs conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, quatre services mutualisés ont été mis en place :

- Instruction des autorisations d'urbanisme entre Canéjan et Cestas
- Balayage des voiries entre Canéjan et Saint Jean d'Illac
- Gestion des cuisines centrales entre Cestas et Saint Jean d'Illac
- Billetterie des spectacles commune entre Canéjan et Cestas

b) Les groupements de commandes

La Communauté de Communes a procédé à la création d'un groupement de commandes pour

- ✓ Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la prévention des risques psychosociaux avec la Ville de Cestas et son Centre Communal d'Action Sociale,
- ✓ Prestations de services assurances avec la Ville de Cestas, son Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Canéjan et son Centre Communal d'Action Sociale,

Prestation de vérification technique des équipements de secours contre l'incendie avec la Ville de Cestas et son Centre Communal d'Action Sociale

III – LES FINANCES

A) LES COMPTES ADMINISTRATIFS

a) Budget principal

Dépenses	26 826 799,26 €
Restes à réaliser	1 867 000,00 €
Recettes	30 239 178,80 €
Restes à réaliser	0 €
Résultat : Excédent de	1 545 379,54 €

b) Budget annexe des transports

Dépenses :	521 835,53 €	reste à réaliser de 388 191,98 €
Recettes	757 273,55 €	
Résultat : Déficit de	152 753,96 €	

c) Budget annexe du parc d'activités de la Briqueterie

Dépenses	536 731,51 €
Recettes	5 648,01 €
Résultat : Déficit de	531 083,50 €

d) Budget annexe du parc d'activités du Courneau

Dépenses	1 111 821,03 €
Recettes	706 915,67 €
Résultat : Déficit de	404 905,36 €

e) Budget annexe de la zone logistique de Pot au Pin

Dépenses	2 786 043,87 €
Recettes	2 967 512,25 €
Résultat : Excédent de	181 468,38 €

f) Budget annexe de la zone logistique de Jarry

Dépenses	5 644 439,36 €
Recettes	6 951 274,34 €
Résultat : Excédent de	1 306 834,98 €

g) Budget annexe de la zone d'activités Saint Jean d'Illac/Pierroton

Dépenses	2 144,00 €
Recettes	13 129,04 €
Résultat : Excédent de	10 985,01 €

B) LA FISCALITE

Pour accompagner le développement des entreprises et garder une fiscalité modérée pour les ménagers, la CDC a maintenu constants les taux de la fiscalité locale.

a - Taxe directe locale

La loi des Finances pour 2010 a établi un nouveau régime de fiscalité locale après la suppression unilatérale de la taxe professionnelle. Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, le Conseil Communautaire a voté les taux de fiscalité identiques à ceux de 2017, à savoir :

- cotisation foncière des entreprises 26.02 %
- taxe d'habitation 7.95 %
- foncier non bâti 1.41 %

b - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, le Conseil Communautaire a voté les taux de fiscalité identiques à ceux de 2017 à savoir pour les Communes de :

- Canéjan et Cestas - 11.05 %
- Saint Jean d'Illac - 12.04 % (le service étant différencié du fait de la conteneurisation).

Les établissements qui en ont fait la demande et ont justifié d'un contrat de ramassage des déchets ménagers propre à leur entreprise ont été exonérées de la TEOM.

c – Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement art et essai au titre de l'année de référence ont été exonérées de la CFE.

d - Dotation de solidarité

Le Conseil Communautaire a voté une dotation de solidarité pour les Communes membres d'un montant de 2 083 600 € qui a été répartie comme suit :

→ Canéjan	:	382 697 €
→ Cestas	:	1 311 000 €
→ Saint Jean d'Illac	:	457 000 €

e -Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale (FPIC)

Les services préfectoraux ont notifié la répartition de droit commun du prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour un montant total de 2 385 794 €.

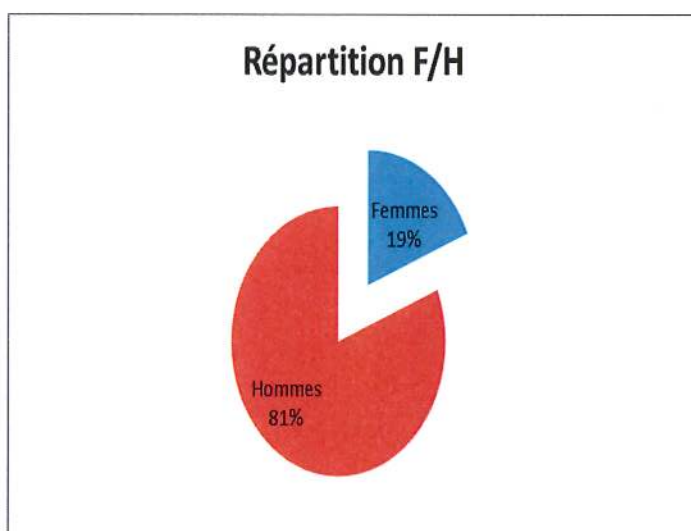
Il a décidé de le répartir comme suit :

○ Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde	1 192 897 €
○ Commune de Canéjan	240 186 €
○ Commune de Cestas	684 115 €
○ Commune de Saint Jean d'Illac	268 596 €

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS

A) LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2018

- 1 adjoint administratif
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 attaché
- 1 rédacteur principal 2^{ème} classe
- 5 adjoints techniques
- 3 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- 3 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 1 technicien principal 2^{ème} classe



B) LES FRAIS DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel (frais de mise à disposition de personnel compris) se sont élevées à 782 575.01 € pour le budget principal et à 419 725.30 € pour le budget annexe des transports.

C) LES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre des mises à disposition de personnel, le fonctionnement administratif, comptable et technique a été réalisé, en complément, par des personnels des Communes de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Ilac.

Ces mises à disposition ont représenté 417 371.60 € sur les 782 575.01 € de dépenses de personnel.

Elles se sont réparties comme suit :

	Cestas	Canéjan	Saint Jean d'Ilac
BUDGET PRINCIPAL			
Administration générale	111 834,27 €	14 766,77 €	13 691,00 €
Entretien des aires d'accueil des gens du voyage	10 714,97 €		
Compétence en matière d'aire d'accueil			6 839,00 €
Compétence développement durable			7 595,00 €
Compétence en matière de traitement des déchets			20 598,00 €
Compétence développement économique, Emploi		628,98 €	76 154,00 €
Eclairage public		20 094,48 €	
Entretien des déchetteries	960,35 €		
Entretien des tracteurs et engins	3 648,03 €		
Entretien PLIE et Mission Locale des Graves	4 549,06 €		
Entretien Salle du Courneau	4 026,94 €	1 057,65 €	
Entretien voirie communautaire	74 566,66 €		
Entretien des zones d'activités	32 245,39 €	13 401,05 €	
TOTAL.....	242 545,67 €	49 948,93 €	124 877,00 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Entretien des bus	25 280,23 €		
Administration générale	48 886,77 €	1 389,35 €	
Intervention de chauffeurs	117 612,78 €		
TOTAL.....	191 779,78 €	1 389,35 €	

Le Président



Pierre Ducout
Pierre DUCOUT